

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Annexe Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-455650

corrigé

49985

Maladie

Cadre réservé à l'adhérent (e)

01640

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

EL HA SSOUABI - ABDELKLEM

Société :

RAM

RETRAITÉ

Date de naissance :

30.06.1953

Adresse :

RÉSIDENCE ISMAÏLIA(B) Apt 13 Place

HA SSEN

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19 NOV 2020 CS			250 DH	INP : 132080246 Dr. ABDERRAHMANE J. MAJIBI RHUMATOLOGUE 37. AV. Hassan II AP. 6 Meknès Tel. 05 35 51 51 9

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie AL INBIAAT Dr EL HASSOUABI 19, lot. Kamilia - Meknès Tél : 05 35 46 77 40	19/11/20	1135,50 DH

INPE : 132080243

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	16/11/20	B 100	100,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

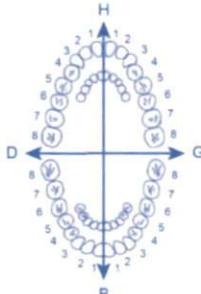
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



CABINET DE RHUMATOLOGIE

Docteur Majida AMRANI JOUTEY

SPECIALISTE EN RHUMATOLOGIE
MALADIES DES OS. DES MUSCLES
ET DE LA COLONNE VERTEbraLE

Médecin Expert des Tribunaux
EX. MEDECIN CHEF DU SERVICE
DE RHUMATOLOGIE
HÔPITAL MOULAY ISMAÏL MEKNÈS



الدكتورة مجيدة العمراني الجوطى
اختصاصية في أمراض الروماتزيم
العظام والمفاصل والعمود الفقري

طبية ملحة لدى المحاكم

طبية رئيسية سابقاً بقسم الروماتزيم
بمستشفى مولاي اسماعيل مكناس

Meknès, le 19 Nov 2020

مكناس في

41,70 ₣ EL HASSOUI BI ABDEL KRISSI

1) Profenid 100mg

73,80 ₣ Suppositoires

2) IXOR 20mg (14)

Reprendre le matin avant l'

3) MICARDIS 80mg (2) Bouteille

(2x200,00)

1x15 à 3x1

4) MICARDIS 80mg (3) Bouteilles

(3x200,00) Reprendre

1135,50 ₣

pharmacie AL INBIAAT
Dr EL HASSOUABI
19, Lot. Kamilia - Meknès
Tél.: 05 35 46 77 40

Profenid® 100mg

12 Suppositoires



6 118000 060819

IXOR® 20mg

14 comprimés effervescents



Laboratoires Pfizer S.A. Maroc
P.P.V: 210DH00



6 118001 170647

IXOR® 20 mg 14 comprimés effervescents

PPV 730DH00
EXP 02/2022
LDT 90033 2

Laboratoires Pfizer S. Maroc
P.P.V: 210DH00



6 118001 170647



6 118001 040247

MICARDIS 80mg
(Telmisartan)
28 comprimés

PPV : 200 DH 00

BOTTU S.A.



6 118001 040247

MICARDIS 80mg
(Telmisartan)
28 comprimés

PPV : 200 DH 00

BOTTU S.A.

P032010-002

37 ش. الحسن الثاني رقم 6 (أمام الصيدلية الجديدة) - مكناس - الهاتف: 05.35.51.51.95 - المحمول: 05.35.52.71.32

37 ش. الحسن الثاني رقم 6 (En Face de la Pharmacie Nouvelle) - MEKNÈS - Tél. : Cab. 05.35.51.51.95 - Dom. 05.35.52.71.32 - GSM : 06.61.56.27.76



133001958

مختبر التحاليل الطبية

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES

الدكتور منصف المعدني التدلاوي

Dr. Moncef EL MAADANI TADLAOUI

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la Faculté de Limoges
Ancien interne des Hôpitaux de France

Tél. : 05.35.51.31.50 / Fax : 05.35.51.31.46

F : 23005331

Meknès le 16 novembre 2020

Monsieur EL HASSOUABI ABDELKrim

laboratoire

FACTURE N°	79475
------------	-------

Analyses :			
Protéine C réactive -----	B	100	Total : B 100
TOTAL DOSSIER			100,00 D

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Cent Dirhams

Laboratoire d'analyses
Dr. Moncef EL MAADANI TADLAOUI
23, Rue A. SIDI V
Meknès - Maroc
Tél: 05.35.51.31.50 - Fax: 05.35.51.31.46
133001958



133001958

مختبر التحاليل الطبية
LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES

الدكتور منصف المعدني التدلاوي

Dr. Moncef EL MAADANI TADLAOUI

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la Faculté de Limoges

Ancien interne des Hôpitaux de France

Tél. : 05.35.51.31.50 / Fax : 05.35.51.31.46

Monsieur EL HASSOUABI ABDELKRIM

Dossier N° : 20K1279

Prélèvement effectué : 16/11/20

Edité le : 16/11/20.

Page : 1/1

BIOCHIMIE SANGUINE

PROTEINE C REACTIVE (CRP) :

3,4 mg/l

Valuers usuelles
< 6

Laboratoire d'Analyses
Médicales
Dr. Moncef EL MAADANI TADLAOUI
23, Rue Antsirabé V.N - Meknès
Tél. 05.35.51.31.50 / Fax 05.35.51.31.46

CHECK-LIST

DOCUMENTS A FOURNIR POUR LE DÉPOT DE VOTRE FEUILLE DE SOINS

BIOLOGIE ET RADIOLOGIE

- Copie des résultats
- Facture
- Ordonnance
- Pli confidentiel

1
1
1
1

DENTAIRE

- Accord préalable avant le traitement, *en cas de prothèses ou traitement canalaires*
- Facture
- Radio après traitement, *en cas de prothèses ou traitement canalaires*
- Radio avant traitement, *en cas de prothèses ou traitement canalaires*
- Restitution des anciennes prothèses

1
1
1
1
1

HOSPITALISATION

- Cachet de la clinique sur la feuille de soins
- Compte rendu opératoire
- Copie compte rendu des radios
- Copie résultat de l'anatomopathologie
- Copie résultat des analyses
- Détail et justificatif de la pharmacie En cas d'hospitalisation médicale
- Entente préalable
- Notes d'honoraires
- Ordonnance et factures des actes sous traités
- Pli confidentiel En cas d'intervention chirurgicale

1
1
1
1
1
1
1
1
1
1

OPTIQUE

- Facture de l'opticien
- Ordonnance

1
1

REEDUCATION

- Copie radio relative à la même maladie
- Entente préalable remplie par le médecin
- Facture

1
1
1

PHARMACIE

- Ordonnance *
- Vignettes des médicaments PPV **

1
1

* En cas d'ALD (Affection Longue Durée), l'ordonnance n'est pas obligatoire. Par contre, il est nécessaire une déclaration de la maladie chronique (à renouveler en fonction du type de maladie. Généralement tous les trimestres)

** Une facture est obligatoire si le prix ne figure pas sur le PPV ou si le médicament est acheté à l'étranger ou dans le cas de l'achat libre

En cas d'accident veuillez préciser les causes et circonstances:

Matricule:

1640

FS n°:

W19-55650